

Démarche	: ARS Nouvelle-Aquitaine - Déclaration d'une activité ponctuelle de tatouage, perçage et maquillage permanent
Organisme	: Département Métiers du soin et corps de direction

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Formulaire de déclaration d'une activité ponctuelle (manifestation, convention, salon, foire etc.) de tatouage par effraction cutanée, de perçage corporel, de maquillage permanent, auprès de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine.

Textes de référence :

Article R.1311-2 du code la santé publique ;

Arrêté du 23 décembre 2008 fixant les modalités de déclaration des activités de tatouage par effraction cutanée, y compris de maquillage permanent, et de perçage corporel

### Identité et coordonnées du déclarant

Civilité

Mme

M.

Nom d'usage

Nom de naissance

Si différent du nom d'usage

Prénom

Courriel de contact

**Numéro de téléphone de contact**

**Qualité du déclarant**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Organisateur de l'évènement
- Exploitant ou propriétaire du lieu
- Personne physique mettant en oeuvre les techniques

**Lieu de l'évènement**

**Départements de la région Nouvelle-Aquitaine**

Veuillez choisir votre département d'activité dans la liste déroulante

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 16
- 17
- 19
- 23
- 24
- 33
- 40
- 47
- 64
- 79
- 86
- 87

**Nom de l'évènement**

(convention, salon, foire)

**Adresse du lieu**

**Techniques mises en oeuvre**

**Nature de l'activité**

Plusieurs choix possibles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Tatouage par effraction cutanée

- Perçage corporel
- Maquillage permanent

**Date(s) d'activité prévue(s) du**

**au**

L'exercice ponctuel s'entend d'une durée n'excédant pas cinq jours ouvrés par an sur un lieu.

## **Liste des professionnel(le)s mettant en oeuvre les techniques**

**Identification des professionnel(le)s participant(e)s**

**Identité du professionnel(le)**

Indiquer nom - prénom

Ajouter autant d'élément que de personne mettant en oeuvre les techniques.

**Technique(s) mise(s) en oeuvre**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Tatouage par effraction cutanée
- Perçage corporel
- Maquillage permanent

**Identité du professionnel(le)**

Indiquer nom - prénom

Ajouter autant d'élément que de personne mettant en oeuvre les techniques.

**Technique(s) mise(s) en oeuvre**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Tatouage par effraction cutanée
- Perçage corporel
- Maquillage permanent

**Identité du professionnel(le)**

Indiquer nom - prénom

Ajouter autant d'élément que de personne mettant en oeuvre les techniques.

**Technique(s) mise(s) en oeuvre**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Tatouage par effraction cutanée
- Perçage corporel
- Maquillage permanent

**Pièces à joindre**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Attestation sur l'honneur - respect des dispositions énoncées par l'article R.1311-3 du code de la santé publique

Le déclarant atteste sur l'honneur que les professionnel(le)s participant(e)s à l'évènement déclaré(e)s dans ce formulaire, sont en possession d'une attestation de formation hygiène et salubrité valide délivrée par un organisme de formation habilité.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Tableau des professionnel(le)s participant(e)s